

COMMUNE DE

MASSEILLES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole VIGNE, Maire.

Présents :

Madame Nicole VIGNE

Madame Madeleine LAPEYRE

Madame Aline BETEILLE

Monsieur LEVEILLE Jean-Guy

Monsieur FUSTAILLON Philippe

Monsieur Christian ZAGO

Monsieur Patrick ZAGO

Monsieur François GARBAYE

Absents non excusés : Monsieur Marc MESANA, Mesdames DESPUJOLS Nathalie et LAOUE Lydie

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Madame Madeleine LAPEYRE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Madeleine LAPEYRE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour suivant :

1 – Approbation du procès-verbal du 11 Juillet 2024

2 – Délibération participation employeur à la protection sociale complémentaire

3 – Les manifestations à venir :

- **Cérémonie du 11 novembre**
- **Cadeaux aux personnes âgées pour Noël**
- **Vœux du 11 janvier 2025**

4 – Point sur les travaux du séchoir

5 – Urbanisme : PAC (porter à connaissance sur les risques incendies)

6 – Questions diverses

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 11 juillet 2024 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – DELIBERATION PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

- **Délibération n° DE 24102024 013** :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-7 et L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De fixer le niveau de la participation comme suit :
 - Pour le risque santé : 7 € par agent et par mois
 - Pour le risque prévoyance, maintien de salaire : 15 € par agent et par mois

3 – LES MANIFESTATIONS A VENIR

- **Cérémonie du 11 novembre** : elle aura lieu comme habituellement à 10 heures avec un dépôt de gerbe au monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.
Les amuse-gueules de GRIGNOLS animeront cette cérémonie.
Monsieur PEPAY-CAZENAVE René, ancien combattant, sera présent en tant que « Porte-drapeau ».
- **Cadeaux aux personnes âgées** : Madame BETEILLE Aline est chargée d'acheter les paniers gourmands comme l'an passé pour les personnes âgées à partir de 75 ans.
- **Vœux du 11 janvier 2025** : un apéritif dinatoire est prévu à partir de 17 h30.
Cette année pas de cadeaux pour les enfants, seulement des friandises.

4 – POINT SUR LES TRAVAUX DU SECHOIR

Madame le Maire fait le point sur l'avancement du dossier ; elle informe le Conseil Municipal que toutes les études ont été réalisées et que le permis de construire est déposé depuis le 3 octobre dernier.

Afin de conserver les subventions accordées par l'état, nous sommes contraints de lancer les appels d'offres avant l'obtention du permis de construire. Nous resterons ainsi dans les délais autorisés.

Une prochaine réunion sera prévue avec Monsieur ARQUEY, Architecte, pour préparer le dossier.

5 – URBANISME : PAC (porter à connaissance sur les risques incendies)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture relatif à une consultation concernant un projet de « Porter à Connaissance » des mesures de maîtrise de l'urbanisation à considérer dans les zones concernées par le risque incendie de forêt ; un avis était sollicité auprès des Elus avant le 30 septembre.

En concertation avec la Communauté de Communes du Bazadais et les chargés d'urbanisme, un courrier type a été rédigé auquel nous avons adhéré.

La réponse au Préfet a donc été faite le 26 septembre sur les bases du courrier **du Service Urbanisme de la CDC du Bazadais.**

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Christian ZAGO signale qu'un panneau a disparu dans le virage
- Christian ZAGO a réinstallé le panneau dans le virage du chemin de Larrouy
- Pour les fêtes de Pâques, Madame le Maire souhaite proposer une chasse aux œufs.

- Madeleine LAPEYRE signale qu'au niveau de la DFCI, un véhicule jaune patrouille sur les pistes par mesure de prévention des feux de forêt. Il est conduit par des bénévoles.

L'ordre du jour étant achevé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 08.

La secrétaire de séance,
M. LAPEYRE

Le Maire,
N. VIGNE